



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 3 novembre à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, et le trois du mois de NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : M. Carlos ESTEVES.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO (arrivée à 19h36), M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Gilles SAUNIER).

Absents : M. Gaël FROMENTÉ.

Le quorum est atteint.

Le Maire introduit la séance de ce Conseil par les propos liminaires suivants :

« Chers Collègues,

*Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ce soir à notre Conseil Municipal.
Comme nous l'avons constaté, le mois d'octobre a été particulièrement marquant pour notre commune.*

*Nous avons eu le plaisir d'accueillir un one woman show qui a rencontré un franc succès, rassemblant de nombreux habitants et renforçant ainsi notre dynamisme culturel.
De plus, notre thé dansant a également été un moment fort de convivialité et de partage, permettant à nos concitoyens de se retrouver dans une ambiance chaleureuse. Séverine nous en dira plus pour ces deux manifestations lors de notre tour de table.*

Un autre événement marquant a été la visite de Madame Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, le 17 octobre.

Ce qui a permis de mettre en lumière notre commune puisqu'elle était accompagnée de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, Dominique Dufour, de Fabien Genet, Sénateur, de Benjamin Dirx, Député, de Jean-François Cognard représentant le Département de Saône-et-Loire et de Jean-François Farenc, Président de l'Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire. Voilà pour les principaux mais il y avait d'autres personnes également présentes.

Elle a choisi de venir à la Chapelle pour découvrir France Services, qui figure parmi les meilleurs dispositifs de notre territoire.

Cette reconnaissance est le fruit du travail acharné de nos agents à Bulle de Vie et tout particulièrement de Séverine Bonin qui a en charge France Services, mais aussi de l'engagement de nos élus, ce qui a été souligné par Madame la Ministre et par Monsieur le Préfet.

Je tiens à saluer ici leur dévouement et leur professionnalisme.

Je vous propose maintenant de commencer notre ordre du jour.

Merci à tous ».

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Carlos ESTEVES comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Commission du marché de Noël du 21 octobre
La commission a reçu Katheleen POULAIN, chargée de mission sensibilisation déchets à MBA, dans le cadre de notre partenariat que nous avons en faveur du tri des déchets. Elle a évoqué les différentes contraintes et recommandations pour réussir le tri des déchets. Concernant la tenue de la buvette, les associations ont été sollicitées. C'est l' ASC Basket qui a été retenue en collaboration avec les Vétérans du foot. Didier PIN décline les différents type de produits proposés par les commerçants sur le marché.

4. Présentation des rapports annuels (RPQS) eau, assainissement et déchets ménagers 2024

Rapporteur : Hervé CARREAU

Carlos ESTEVES est surpris qu'il n'y ait que certaines communes qui soient citées dans les RPQS.

Le Maire répond que toutes les communes sont concernées, les RPQS faisant un point complet sur l'exercice des compétences eau, assainissement et déchets ménagers des 39 communes membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2224-31,
Vu les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau, assainissement et de gestion des déchets ménagers au titre de l'année 2024,
Vu la délibération de Mâconnais Beaujolais Agglomération en date du 2 octobre 2025 qui a approuvé les différents RPQS dans sa séance de Conseil Communautaire,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte de leur présentation en séance du Conseil Municipal,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau, assainissement et de gestion des déchets ménagers au titre de l'année 2024,

5. Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE :
 - De fermer un poste d'adjoint technique principal 2^e classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
 - D'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps plein à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

6. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

Pas de décisions prises

7. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Point ressources humaines : le Maire informe les conseillers de la maternité à venir pour notre chargée de communication. Elle doit se dérouler de mi-février à mi-août 2026.
- Un agent de la police municipale de Charnay est en stage à Bulle de Vie du 03 au 07 novembre pour appréhender les missions sociales des collectivités dans le cadre de sa formation obligatoire.
- Compte rendu du rendez-vous avec La Poste du 7 octobre avec Messieurs FETIVEAU et HENRY. Le changement des cidex n'est pas envisagé, sauf en cas de casse. La Poste a expliqué qu'à une époque à 25 milliards de plis par an, on n'en est actuellement plus qu'à 5 milliards de plis, dont 5% concernent les particuliers. Le Maire explique aussi que l'Etat verse 1 milliards € à La poste et qu'elle coûte 2 milliards €. La commune envisage d'arrêter la boîte postale pour ne plus en supporter le coût. Les après-midi, leur guichet est souvent fermé car un de leur agent est en arrêt maladie.
- Pompiers de La Chapelle : la prise de commandement du nouveau responsable de Centre, Michel MASSON, s'est déroulée le 17 octobre.
- L'élagages des arbres sur la place de l'église et la découpe de l'enrobé, l'élagage des arbres de la cour de l'école maternelle, a eu lieu les 22 et 23 octobre. Des photos sont diffusées en séance. Carlos ESTEVES se satisfait de cette initiative en précisant que beaucoup de communes reviennent en arrière et prennent à nouveau conscience de l'importance de rendre les sols perméables.
- Le déménagement de l'école de Musique s'est bien passé, et a eu lieu le samedi 25 octobre.
- Le Département a délivré un chèque arbre de 500€ à la commune. Le Maire donne lecture de la notification du Département.
- La mairie a reçu la notification de l'aide dite « des amendes de police » pour la route des Burriers, soit 18 357€ attribués pour 12 000€ sollicités. Lecture de la notification par le Maire.
- Remerciements pour le nettoyage du cimetière par les employés communaux. Lecture des remerciements par des administrés de la commune.
- La commune met à disposition l'église et la salle de la place le samedi 8 novembre à des étudiants sortants de la Cinéfabrique de Lyon pour le tournage d'un court-métrage.
- Rappel des cérémonies du 11 novembre à 11h au cimetière
- Rappel de l'inauguration de la route de Burriers le vendredi 21 novembre à 11h sur place

8. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX

Le thé dansant a été moins fréquenté que l'an dernier, avec 70 participants. La danse était de mise, et l'association du Don du sang ravie de reconduire son partenariat pour cette manifestation en tenant la buvette. Le One woman show organisé par le CCAS sur le thème de la maladie d'Alzheimer s'est déroulé le 10 octobre dernier. Il a réuni 125 personnes, qui ont toutes apprécié cette manifestation, avec la présence de nombreux partenaires tutélaires qui ont tenu un stand. La population chapelloise et le public présents ont pu repartir avec tous les renseignements nécessaires. Le débat de la table ronde à l'issue du spectacle a été également très enrichissant. C'est une réussite totale pour cette manifestation. Séverine GUILLOUX remercie les bénévoles de la journée et les services pour l'organisation.

Elle rappelle ensuite la tenue de la commission 3S le 9 décembre avec une remise de dons au Docteur Sauzzède qui a été ravi du très bon accueil à La Chapelle et de la bonne ambiance dans la commune pour la marche rose.

Didier PIN

Le 10 octobre, s'est déroulée l'assemblée générale des Boules. L'association compte 35 licenciés et leurs finances sont équilibrées. Il cite aussi leur belle performance avec un titre de Champion de France en 2^e Division. Belle performance aussi au niveau du championnat interclubs, car qualifié au niveau départemental pour aller jouer au plus haut niveau.

Le vendredi suivant, avait lieu l'assemblée du secteur Boulistes qui chapeaute l'ensemble des clubs du territoire, avec 12 sociétés actuellement et 97 licenciés au total. Les finances sont saines.

Ensuite, Didier PIN a participé à l'assemblée du Souvenir Français qui a trouvé de nouveaux porte-drapeaux. Ils sont désormais suffisamment nombreux, ce qui est satisfaisant.

Stéphanie ARQUÉ annonce le maintien des 2 lauriers pour le label « ville active et sportive » de la ville. Elle donne lecture du courrier reçu en mairie par l'ANDES et quels chiffres, à savoir 1063 communes engagées dans l'attribution du label, 491 dossiers déposés et 480 labellisées dont 235 nouvelles. 1/3 de la population vit désormais dans une commune « active et sportive ». Elle développe ensuite les 5 axes d'engagement des communes via le label, c'est-à-dire favoriser l'activité physique et sportive pour tous, développer le sport-santé, soutenir le mouvement associatif et fédéral, développer des infrastructures accessibles et adaptées et organiser des événements fédérateurs. 224 villes de notre strate ont été récompensées dont 24 villes de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Stéphanie ARQUÉ revient sur les différentes AG :

- Fin septembre a eu lieu celle du Sou des écoles, avec la présentation du bilan moral décrivant leurs nombreuses activités et participations aux manifestations. Le bilan est positif, y compris le financier. Un gros renouvellement du Bureau a été fait. Il

- propose les mêmes actions pour cette année scolaire et a remis un chèque de 18K€ à l'école Nelson Mandela.
- Le 3 octobre s'est déroulée celle de l'âme Guinchus. Ils comptent 18 adhérents et leur douzième année d'existence. L'élection d'un nouveau Bureau a eu lieu avec quelques changements. Des dégustations tous les premiers vendredis de chaque mois et un déplacement en Champagne-Ardenne ont rythmé cette année. Le bilan est positif.
 - Le même jour a eu lieu celle du Paradis de la danse. Ils comptaient 270 adhérents en 2023 et sont passés à 300 cette année, avec comme temps fort le gala de danse. Ils proposent 21h de cours toutes les semaines. Des cours de sophrologie ont été mis en place cette année un 2^e cours de pilate et un en Street Jazz. Ils remercient la mairie de la mise à disposition des salles pour développer leurs activités. Leur bilan est positif.

Séverine FALCOTET pose la question du nettoyage du gymnase. Le Maire répond que la fréquence n'est pas régulière car elle dépend de son utilisation mais le problème surtout est entre les associations qui ne respectent pas les lieux et laissent traîner des affaires. Cela fait partie du rôle des éducateurs que d'inculquer ces notions de respect et les faire appliquer aux adhérents, y compris ne pas salir un lieu régulièrement nettoyé par la mairie.

Franck BARRET ajoute que ces problèmes amènent des ambiguïtés car la salle est très utilisée et certaines associations sont montrées du doigt alors qu'elles ne sont pas en cause. Ensuite, Séverine FALCOTET informe qu'elle s'est rendue avec Sandrine JAILLOUX et 7 membres du CCJ à France Cancer le 26 octobre pour remettre les bouchons collectés près des PAV de La Chapelle. La personne qui les a accueillis a pu leur expliquer à quoi servaient ces collectes et l'intérêt de le faire. La Chapelle a ramené 25kg de bouchons en liège. En tout, ce sont 50kg qui ont été triés entre bouchons en liège et synthétiques. Avec le synthétique, ils font du mobilier urbain, et avec le liège, des panneaux d'isolation.

En 2024, France Cancer a pu reverser 45K€ à la Recherche.

Sandrine JAILLOUX informe de la tenue de sa commission enfance et familles le 27 novembre et du COPIL du PEDT le 13 novembre.

Elle complète les propos de Séverine FALCOTET à propos du déplacement du CCJ en disant qu'ils ont été reçu par une dame exceptionnelle. Le CCJ va prochainement solliciter les différents vigneron de la commune pour récupérer un maximum de bouchons en liège pour la Recherche.

Elle rappelle enfin que les élus doivent porter le bleuet à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

Franck BARRET donne lecture du courrier de Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation :

« Monsieur le Premier adjoint au Maire,

Je souhaite vous adresser mes plus sincères remerciements pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé chez vous à La Chapelle-de-Guinchat, lors de ma visite en Saône-et-Loire. J'ai grandement apprécié la qualité de nos échanges et la mise en lumière de réussites locales, à l'instar de la Maison France Services de votre commune.

L'opportunité de discuter des enjeux spécifiques que vous rencontrez est pour moi précieuse. Vos perspectives sur les défis locaux, ainsi que vos propositions pour l'avenir, sont une source d'inspiration pour les décisions que nous aurons à prendre.

Je tiens également à saluer l'engagement de Monsieur le Maire, ainsi que de l'ensemble de votre équipe municipale et de vos services, qui par leur travail quotidien à vos côtés, contribuent à la vitalité de La Chapelle-de-Guinchay.

Votre action sur le terrain est essentielle à la cohésion et à l'efficacité de nos politiques publiques.

Je vous remercie une nouvelle fois et j'espère que nous aurons l'occasion de poursuivre nos échanges, et de collaborer pour faire avancer des projets communs ».

Fin de la séance 20h16



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
52/2025	Désignation du secrétaire de séance
53/2025	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025
54/2025	Présentation des rapports annuels (RPQS) eau, assainissement et déchets ménagers 2024
55/2025	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
<u>ESTEVES Carlos</u>	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Absent
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	